

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente  
du Conseil Général en date du lundi 6 juillet 2009  
concernant le canton de FOUESNANT**

## **INSERTION ET ECONOMIE**

### **AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

#### Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

Lors de la séance plénière en date du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe d'investissement de 785 500 €, ramenée à 575 500 € lors de la seconde séance plénière.

L'Assemblée départementale ré-attribue le solde de la subvention accordée à une agricultrice de SAINT-EVARZEC, soit 5 359,47 € du fait des changements intervenus dans ses exploitations.

## **TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**

### **INFRASTRUCTURES ROUTIERES**

#### Programme 2009 de conservation et gestion du réseau routier départemental

Lors de la 1ère Séance plénière de l'année 2009, l'Assemblée départementale a adopté le programme n° 180 relatif à la conservation et gestion du domaine routier départemental et a donné délégation à la Commission permanente pour l'affectation des enveloppes d'investissement et de fonctionnement votées.

Lors de la décision modificative n° 1 du budget ont été inscrites :

- une nouvelle enveloppe d'autorisation de programme d'un montant de 3 981 096 € ;
- une majoration de l'enveloppe prévisionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 000 €.

Ces enveloppes financières complémentaires sont en partie destinées à la réalisation des travaux de remise en état du réseau routier départemental, suite aux dégâts importants qu'il a subis au cours de l'hiver 2008-2009, du fait des conditions climatiques particulièrement rigoureuses et inhabituelles et notamment de la durée des périodes de gel.

Une subvention de 41 800 € a été accordée à l'Agence Technique de Pont-l'Abbé pour la liaison QUIMPER-BENODET : réparations ponctuelles enrobés suite aux dégâts du gel.  
Une subvention de 95 000 € a été accordée à l'Agence Technique de Pont-l'Abbé pour la liaison FOUESNANT-PLEUVEN-CLOHARS.

### Aménagements cyclables

Lors de la 1ère Séance plénière de l'année 2009, l'Assemblée départementale a décidé d'inscrire en autorisation de programme d'un montant de 100 000 €, au titre de l'accompagnement financier des aménagements cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale et de déléguer à la Commission permanente l'affectation de cette enveloppe.

Cette autorisation de programme a été abondée d'un montant de 150 000 € à la Décision modificative n° 1 du budget 2009.

**COMMUNE DE FOUESNANT : RD 45 - Réaménagement de la piste cyclable située sur la route de Beg Meil aux carrefours avec le chemin du Quinquis et la Hent Kerjeanine.**

Ce dossier a été présenté à l'ordre du jour de la Commission permanente du 4 mai 2009. La Commission a décidé d'ajourner l'examen de ce dossier et a demandé qu'il soit procédé à un réexamen des modalités de priorité entre cyclistes et véhicules au droit des carrefours des voies communales avec la route départementale.

Suite au réexamen des modalités de priorité, il ressort que :

1) les modifications de priorité proposées sont conformes aux préconisations nationales relatives aux aménagements cyclables figurant également dans le guide de conception des aménagements du Conseil général du Finistère approuvé par délibération de l'Assemblée départementale en date du 19 octobre 2006.

2) il s'agit d'une piste bidirectionnelle dont le régime de priorité aux intersections est semblable aux autres pistes de même configuration aménagées dans le département du Finistère. Dans ces conditions, il est proposé de maintenir le principe de priorité établi pour ce projet.

Le coût du projet s'élève à 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC.

La Commission Permanente accorde une subvention de 23 938 € à la Commune de FOUESNANT.

## **SOLIDARITES**

### **PERSONNES AGEES**

#### **Demande de subvention de l'association Bien Vieillir Ensemble**

L'association " Bien Vieillir Ensemble " a pour objectifs généraux :

- D'assurer la reconnaissance et la dignité des personnes âgées fragilisées.
- De faire prendre en compte les besoins matériels, physiques, psychologiques et spirituels, par l'écoute le dialogue avec les personnes âgées, leur famille, par la concertation avec les responsables , les échanges permettant de faire émerger des propositions par des réunions d'information, des conférences et des permanences.

Les membres de l'association Bien Vieillir Ensemble ont délégué des représentants dans les organismes suivants :

- CCAS de Quimper,
- CIAS du Steir,
- **CIAS de pays Fouesnantais,**
- CODERPA,
- UDARPA,
- Clic de Quimper, de Châteaulin, de Brest, de Lesneven,
- FNAPAEF,
- ARPAQ.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € a été attribuée pour l'association Bien Vieillir Ensemble.

## **PERSONNES HANDICAPEES**

### **Association SOURDINE**

Cette association située à Fouesnant oeuvre en faveur des personnes en situation de handicap auditif. Elle a pour but :

- D'accueillir les personnes déficientes auditives, en particulier celles qui le sont devenues à l'adolescence ou à l'âge adulte, ainsi que leurs familles, de favoriser les relations entre ces personnes, de les aider à maintenir une vie sociale,
- D'informer ses membres et toute personne qui s'adressent à elle sur tout ce qui concerne la déficience auditive et les moyens existants de la compenser,
- D'alerter les administrations, les collectivités locales et tout organisme ou société qui reçoit du public sur les difficultés rencontrées dans leurs services par les personnes déficientes auditives
- De défendre les intérêts des personnes en situation de déficience auditive et de l'assister à leur demande. »

Une subvention de 691 € a été accordée à l'association SOURDINE de FOUESNANT pour l'acquisition de matériel adapté aux personnes déficientes auditives.

## **CULTURE**

### **Tarification des entrées au Manoir de SQUIVIDAN**

Propriétaire du Manoir ainsi que de l'ensemble des objets mobiliers, avec notamment la collection des peintures d'Emile SIMON et de Madeleine FIE-FIEUX, le Conseil général du Finistère s'est engagé, en acceptant ce legs, à présenter au public l'ensemble des collections conservées dans le manoir.

D'importants travaux d'aménagement du domaine ont été réalisés afin de permettre l'accueil du public et la mise en valeur des collections. Aujourd'hui, une sélection de ces œuvres est présentée au public dans leur cadre d'origine, tel que l'avait souhaité la donatrice.

Le Manoir de Squvidan à Clohars-Fouesnant ouvre ses portes au public de juin à septembre 2009.

**Lors de cette période, la Commission Permanente applique les tarifs suivants :**

- **gratuité pour le public de 0 à 25 ans.**
- **2,50 € pour tous les autres publics**

### **Enseignements artistiques en musique et danse**

Lors de sa séance plénière du 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté un nouveau schéma de développement des enseignements artistiques afin de poursuivre la structuration des écoles de musique et de danse du département et de soutenir l'enseignement du théâtre et des arts du cirque.

**Une subvention de 4 522 € a été attribuée au Centre Culture Loisirs de FOUESNANT.**

### **Jumelages collèges/structures culturelles**

L'éducation artistique en milieu scolaire est unanimement reconnue pour ses vertus pédagogiques, éducatives, socioculturelles et sa capacité à développer chez les élèves, esprit critique, curiosité, créativité, ouverture sur le monde, etc.

**Une subvention de 4 750 € a été accordée au Théâtre de Cornouaille pour le Collège Kervihan de FOUESNANT. Le projet a pour thème : « Théâtre d'objets - Marionnettes » : rencontre avec l'univers des arts du spectacle vivant et travail spécifique mené avec une ou deux compagnies professionnelles autour du théâtre d'objet.**

### **Spectacle vivant - Musique danse théâtre**

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a décidé de poursuivre sa politique de soutien au spectacle vivant et a voté les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Dans le cadre de l'aide à la diffusion, une subvention de 1 900 € a été accordée à l'Association Orgues en Cornouaille Fouesnant pour l'organisation du 16 au 26 août de la 5<sup>ème</sup> édition de l'Académie Internationale de Musique autour des orgues de FOUESNANT, Quimper et Ergué-Gabéric : concerts, conférences, ateliers de chant choral, master class.

Dans le cadre de la plate-forme régionale pour un développement de la présence artistique dans les territoires, une subvention de 15 000 € a été accordée à la Commune de FOUESNANT pour la poursuite du partenariat démarré en 2008 entre le Théâtre du Miroir et l'Archipel, Centre des Arts et des Congrès (résidence d'artistes, mise à disposition de locaux, création de spectacles, nombreuses interventions en direction de la population et des établissements scolaires, diffusion de spectacles sur le territoire de la communauté de communes...).

### Fédérations de musique et danse bretonnes

Le secteur des pratiques artistiques en amateur représente un enjeu social et culturel de première importance.

Dans le cadre de l'aide aux Cercles celtiques adhérents 2009, le Cercle celtique Pintiged Foën à FOUESNANT et le Cercle celtique Ar Bleuniou Kignez à LA FORET-FOUESNANT reçoivent chacun la somme de 765 €.

## ENFANCE ET JEUNESSE

### ENFANCE ET FAMILLE

#### Demande de subvention d'investissement et de fonctionnement dans le cadre de l'accueil de la petite enfance

Le Conseil général mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de la petite enfance.

#### Fonctionnement des structures d'accueil - Subventions aux relais assistantes maternelles

Une subvention de 3 427 € a été votée pour la Communauté de Communes du Pays FOUESNANTAIS.

### EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE

#### Collèges publics - équipements pédagogiques 2009

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 520 000 € pour l'équipement pédagogique des collèges publics, dont

420 000 € pour l'acquisition directe de matériel par le Conseil général et 100 000 € pour des subventions aux établissements.

**Dans le cadre du renouvellement du matériel de plus de 5 ans, un ordinateur d'un montant de 399 € HT ainsi qu'une imprimante d'un montant de 150,52 € HT ont été attribués au collège Kervihan de FOUESNANT.**

**Dans le cadre des dotations permettant d'adapter les équipements à la configuration de base actuelle, un ordinateur de 399 € HT pour les services de restauration, deux ordinateurs de 399 € HT chacun (soit au total 798 € HT), deux vidéo-projecteurs d'un montant de 459 € HT chacun (soit au total 918 € HT) et une imprimante d'un montant de 150,52 € ont été attribués au collège Kervihan de FOUESNANT.**

**Dans l'optique d'une utilisation pédagogique des tableaux numériques interactifs au collège Kervihan de FOUESNANT, il lui a été attribué quatre ordinateurs d'un montant de 399 € HT chacun (soit 1 596 € HT) ainsi que quatre vidéo-projecteurs d'un montant de 459 € HT l'un (soit 1 836 € HT).**

### **Collèges publics - dotations spécifiques éducation physique et sportive**

Lors de la séance plénière du 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 625 325 € pour financer les dotations spécifiques éducation physique et sportive des collèges publics.

**Une subvention de 19 313,14 € a été votée pour le collège Kervihan de FOUESNANT.**

### **Collèges privés - dotations spécifiques éducation physique et sportive**

Lors de la séance plénière du 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté, dans le cadre du programme « fonctionnement des collèges privés » une enveloppe de 316 235 € pour financer les dotations spécifiques éducation sportive des collèges privés.

**Une subvention de 13 606,99 € a été votée pour le collège Saint-Joseph de FOUESNANT.**

### **Collèges privés - forfait d'externat**

Lors des séances plénières des 29 et 30 janvier 2009, et 25 juin 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 3 821 553 € pour le financement des forfaits d'externat des collèges privés.

**Une subvention de 35 194,42 € a été votée pour le collège Saint-Joseph de FOUESNANT.**

### **Activités pédagogiques et culturelles des collèges**

Lors de sa séance plénière du 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 493 000 € dont 481 000 € en subventions pour financer des actions pédagogiques et culturelles menées par ou pour des établissements scolaires publics ou privés (principalement des collèges), et 12 000 € pour des formations à l'intention des enseignants impliqués dans l'opération « collège au cinéma ».

**Une subvention de 2 600 € a été votée pour le collège public Kervihan de FOUESNANT pour la voile.**

### Soutien à la mobilité internationale des jeunes

Lors de la séance plénière, en date du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de 500 000 € au titre de la mobilité internationale des jeunes.

#### Dans le cadre de la bourse départementale :

**Une subvention de 1 000 € a été attribuée à une étudiante de LA FORET-FOUESNANT qui effectue un stage de 10 mois en Lituanie.**

#### Dans le cadre de l'aide à la mobilité :

**Une subvention de 325 € a été attribuée à un étudiant de FOUESNANT qui effectue un stage de 3 mois en Suisse.**

**Une subvention de 250 € a été attribuée à une étudiante de LA FORET-FOUESNANT qui effectue un stage de 2 mois en Allemagne.**

### Bourse d'apprentissage (apprentis en artisanat)

Lors de la séance plénière du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de fonctionnement de 390 000 € au titre de la formation continue. Dans le cadre de cette enveloppe, 386 000 € sont consacrés à l'attribution de bourses d'apprentissage et 4 000 € aux jeunes méritants.

**Une subvention de 460 € a été attribuée à une jeune apprentie de FOUESNANT.**

### Aides aux études

Lors de la séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 75 000 € pour les « secours d'études » réservés aux élèves du secondaire et les « prix de la vocation spécifique des filles », ainsi qu'une enveloppe de 100 000 € pour les « prêts d'honneur », destinés aux étudiants.

**Un secours d'étude de 306 € a été attribué à une élève de BENODET.**

**Un prêt d'honneur de 1 000 € a été prêté à une étudiante de LA FORET-FOUESNANT.**